



Séparation de fratrie en accord mutuel

Par **mely77**, le **18/08/2010** à **19:56**

Bonjour,

Je suis séparée depuis juillet 2008 et une garde alternée est mise en place depuis mars 2009. J'ai deux enfants de 6 et 9 ans. Mon garçon de 9 ans a déposé une plainte avec son père contre mon ami et moi-même pour violence sur mineur (alors que je me suis moi-même séparée du papa pour violence conjugale !. De ce fait mon ami a beaucoup de mal avec mon fils, et j'avoue que moi aussi, j'ai perdu confiance en lui.

Je souhaiterais savoir si, au lieu d'attendre le passage devant le JAF le 24/09/10 (requête que j'ai faite pour demander la résidence habituelle), passer un accord avec le papa pour qu'il ai la garde de notre fils et moi celle de ma fille ? Ou bien nous mettre en accord et lors du passage devant le JAF faire notre demande en ce sens ?

Merci pour vos conseils et réponses

Par **mely77**, le **18/08/2010** à **22:21**

J'aimerais savoir si vous avez des amis autour de vous qui ont divisé leur fratrie ou si vous êtes vous-même concerné...

Par **Domil**, le **18/08/2010** à **22:26**

Vous et votre ami êtes accusés d'un délit grave sur votre fils, pouvant vous amener en prison ou vous interdire d'avoir le droit de voir vos enfants.

Prenez surtout d'urgence un avocat avant de vous retrouver, menottes aux poings en garde-à-vue

Par **mely77**, le **18/08/2010** à **22:30**

Non de ce côté là tout va bien la plainte est classée sans suite par le procureur ... Dieu merci ... Car oui en effet cela aurait pu être très grave!

Merci à vous